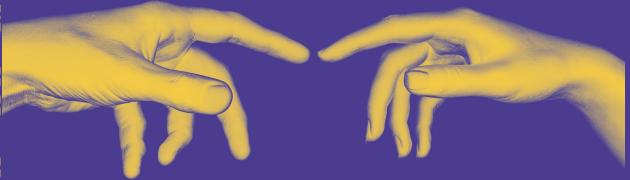
FORMATION AIDE-SOIGNANT







PASS MOBILITÉ FORMATION

PRIME D'ENTRÉE EN FORMATION





Face aux fortes tensions sur le marché du travail dans les secteurs habituellement en difficulté de recrutement, la Région adapte son action au contexte en proposant un ambitieux Plan Emploi **Compétences** pour apporter des réponses de proximité aux entreprises et aux demandeurs d'emploi. Dans ce cadre, il est proposé 2 aides pour faciliter et inciter à l'entrée en formation concernant des métiers identifiés en tension dont celui d'AIDE-SOIGNANT.



PASS MOBILITÉ FORMATION

Cette aide d'un montant de 1 000 € maximum. permet de financer au choix (non cumulable) sur présentation de justificatifs :

- I'achat d'une voiture ou d'un deux-roues motorisé Crit'air 1 ou 2,
- un abonnement TER groupé avec l'achat d'un vélo,
- la préparation au Permis de conduire (uniquement la partie conduite)

PRIME D'ENTRÉE EN FORMATION

D'un montant de 1 000 €, cette prime est versée en 2 fois sous réserve d'un taux d'assiduité de 75% et de présentation aux épreuves de certification.

Date d'effet :

Entrées en formation à partir du 1er janvier 2022.

CES 2 AIDES SONT CUMULABLES.





- ▶ **Demandeurs d'emploi** entrés en formation d'aide-soignant
- Et formation d'aide-soignant financée par la Région Grand Est



Les élèves en formation d'aide-soignant font leur demande eux-mêmes via les deux téléservices en se créant un compte.

Les pièces à fournir seront indiquées lors de la demande.



<u>Téléservice</u> Pass Mobilité

Téléservice Pass d'entrée en formation









